



Saint-Pierre Dels Forcats, le 29 juin 2022

2022 040

**ARRETE MUNICIPAL REGISSANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
POUR EXECUTION DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire de Saint-Pierre Dels Forcats,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

CONSIDERANT les travaux de création de 3 km permettant la pose de conduites TELECOM, par l'entreprise SOTRANASA,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation n'y était pas réglementée ;

ARRETE :

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules sera règlementée piste « les stations », durant la période des travaux qui doivent se dérouler du 30/06/2022 au 13/07/2022.

Article 3 : Les panneaux de signalisation « route barrée » seront apposés par l'entreprise SOTRANASA pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 : Le commandant de gendarmerie de Mont-Louis et le secrétaire de mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Pierre BLANQUÉ,



Mairie, 21 Grand rue – 66210 SAINT PIERRE DELS FORCATS

Téléphone : 04 68 04 21 04

Mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr - Site internet : www.stpierreforcats.fr